

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/44**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28/03/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
<b>Affectation des résultats de fonctionnement du compte administratif 2023- Budget M49 Assainissement 40004</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20) :** Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (1) :** Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (16) :** Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Fortuné FELLICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Alain MAZZONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Angèle NERI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Monsieur Joseph GALLETTI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le président soumet à l'avis du conseil communautaire l'affectation du résultat de fonctionnement. Le conseil communautaire oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement suivant :

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

**LE :**

Et publication ou notification

**DU :**

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20240411-2024-44-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 15/04/2024

<b>2B148</b>	<b>Communauté de Communes de Marana Golo</b>	<b>2024</b>
<b>Code INSEE</b>	<b>M49 asst 40004</b>	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU conseil communautaire  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de membres présents : 20 Nombre de membres exprimés : 21 VOTES : Pour : 21      Contre : 0      Abstentions : 0
--	---

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+	15 635,54
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>		
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+	1 914 502,63
<b>C. Résultat à affecter</b>	+	<b>1 930 138,17</b>
<b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b>		
<b>(si C. négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>		
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)		
D 001 (si déficit)	-	1 409 822,36
R 001 (si excédent)		
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)		- 191 657,70
Besoin de financement		1 601 480,06
Excédent de financement (1)		
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>		1 601 480,06
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	+	<b>1 930 138,17</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>		
G. = au minimum couverture du besoin de financement F		1 601 480,06
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>+ 328 658,11</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>		

(1) Origine : emprunt, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le reste à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas il n'y a pas d'affectation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président  
Jean DOMINICI**